



SAINT-CYR-L'ÉCOLE[®]
(YVELINES)

**DÉCISION DU MAIRE N° 2025/08 /115 PRISE EN VERTU DE
LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Services Techniques –Parc
Automobiles
AVP / VM**

Objet : Vente de véhicules municipaux à la société 3C28.

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu l'offre formulée par la société 3C28 à la suite de la vente en l'état de 4 véhicules municipaux (Renault Twingo, Peugeot BOXER, Peugeot 208, Renault Kangoo), véhicule hors service.

Considérant que les véhicules ne répondent plus aux besoins de la commune,

Considérant dès lors qu'il apparaît opportun de procéder à l'aliénation de ces véhicules qui ne peuvent pas être utilisés par les services municipaux pour les raisons évoquées ci-dessus et que l'offre de reprise proposée par la société 3C28 apparaît la plus opportune.

D É C I D E :

Article 1 : Les véhicules municipaux décrit ci-après, à savoir

- Une RENAULT TWINGO immatriculée AG-682-ET
- Un PEUGEOT BOXER immatriculé DJ-698-ET
- Une PEUGEOT 208 immatriculée DL-685-WT
- Un RENAULT KANGOO immatriculé EK-462-PQ

Sont vendues en l'état à la société 3C28 sise 9 rue Thomas Edison – 28500 VERNOUILLET, pour un montant de 650 € TTC.

Tout acte nécessaire en vue de cette cession et de l'enlèvement des véhicules aliéné susvisé pourra être conclu avec ladite société.

Article 2 : Dès l'enlèvement effectué, les véhicules mentionnés à l'article 1 ci-dessus, seront retirés de l'inventaire communal.

Article 3: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 15/8/2025

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU

Certifié exécutoire
par affichage en mairie le : 20/8/2025
et

par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 18/8/2025



le Maire,

Sonia BRAU

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250815-2025-08-115-AR
Date de réception préfecture : 18/08/2025
Le 15 août 2025

